

*Appel Citoyen est un mouvement indépendant et non-partisan.
Par le biais de documents de réflexion, Appel Citoyen veut enrichir
le débat démocratique autour de la nouvelle Constitution valaisanne.*

*Ces documents esquissent des scénarios sur les grands thèmes de la révision. Les auteur-es de ce
document s'expriment en leur nom propre et pas au nom du mouvement.
Les Constituant-e-s et le grand public sont invités
à discuter et nourrir ces réflexions.*

Ensemble, nous sommes meilleur-e-s.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Définition

La Suisse se réfère à la définition du développement durable telle qu'elle a été formulée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), dans son rapport *Notre avenir à tous* : « *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

Le développement durable exige un changement structurel à long terme de notre système économique et de notre société afin de réduire notre consommation de ressources à un niveau supportable à long terme tout en préservant une économie performante et une société solidaire. Le succès du développement durable nécessite une implication stricte à chaque échelon de la société : État, cantons, collectivités, entreprises de tous les secteurs, citoyennes et citoyens ainsi qu'une mise en œuvre motivée et efficace des accords internationaux, cadres réglementaires et autres plans d'actions. Ce sont autant la population que les élus¹ qui doivent être sensibilisés au développement durable, et c'est dans toutes les thématiques de la Constitution que le développement durable doit être pensé.

Légitimité de la question

Depuis les années fastes de la révolution industrielle qui a entraîné de nouveaux modes de consommation et l'ouverture au transport, le Valais a subi des modifications importantes de son territoire et de son environnement. Les objectifs de croissance primant, ils se sont souvent développés au détriment de l'environnement et du territoire. Pratiquement tous les progrès technologiques depuis 150 ans ont été basés sur la substitution des ressources renouvelables par des ressources non renouvelables. Les agriculteurs ont dû adapter leurs techniques pour continuer à être rentables, et ces techniques ont malheureusement appauvri la biodiversité. La croissance actuelle est confrontée à ses propres limites. La mondialisation a entraîné une hausse de la consommation de la population, favorisant la

¹ Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine. Parmi les scénarios envisageables, on pourrait imaginer que la Constitution valaisanne de 2023 recoure au langage épïcène (Voir par exemple : *L'égalité s'écrit. Guide de rédaction épïcène, Bureau de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Canton de Vaud, 2008*).

production excessive de déchets. La mondialisation a aussi accéléré les rythmes de production et les rythmes de vie, basés sur la rentabilité. Enfin, le début des congés payés en Europe dans les années 1970 a été une occasion économique importante pour le Valais de s'ouvrir au tourisme de masse, modèle aujourd'hui dépassé. Pour toutes ces raisons et d'autres, rapidement, les ressources naturelles ont été surexploitées, affectées, et se sont raréfiées.

Enfin, la consommation massive d'énergies polluantes sur la planète, entraînant le rejet trop important de gaz à effet de serre (GES), a fait surgir le plus grand défi des prochaines années : le changement climatique, auquel le Valais, région alpine, est particulièrement sensible. Loin d'être un seul problème en soi, le changement climatique doit être vu comme la conséquence d'une multitude d'actions de surexploitation de ressources diverses. La responsabilité de l'humain dans ce dérèglement est aujourd'hui admise par 99% des scientifiques. Seuls quelques rares réfractaires continuent à clamer que ces changements sont naturels, réversibles et hors de notre responsabilité.

Pour toutes ces raisons, la Constitution doit encourager un développement plus écologique que par le passé. Le Valais dispose de ressources renouvelables en quantités importantes. En outre, grâce à la qualité de son système éducatif, le Valais peut vraiment faire figure de pionnier et d'exemple en termes de durabilité !

Une nouvelle Constitution valaisanne est l'occasion de réfléchir à de nouveaux modes d'économie et de croissance. Une Constitution plus verte (à faible intensité carbone), plus adaptée aux sociétés modernes dans leur diversité, plus centrée sur l'entreprise innovatrice.

Le développement durable et le droit

Pour la Confédération et les cantons, le développement durable n'est pas une tâche facultative : l'article 2 de la Constitution fédérale (But) élève le développement durable au rang de but constitutionnel et l'article 73 (Développement durable) demande à la Confédération et aux cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ». Jusqu'à présent, le Conseil fédéral a mis en œuvre ces prescriptions constitutionnelles sous la forme de stratégies pour le développement durable (1997, 2002, 2008, 2012). Actuellement, la stratégie pour le développement durable (SDD) indique les priorités politiques que le Conseil fédéral fixe pour le développement durable à moyen et long termes. Elle est régie par un plan d'action et indique la contribution de la Confédération en cours dans la perspective des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies (Agenda 2030).

Dans la Constitution fédérale, le développement durable est un principe et non un droit constitutionnel.

L'enjeu pour la Constitution est que le développement durable apparaisse dans les processus de pesées des intérêts.

NB : Les critères de précision et d'étendue du principe seront déterminants en vue de sa transformation en un droit constitutionnel justiciable.

Le droit international et les Nations Unies commencent à travailler sur la reconnaissance de la migration climatique. Dans un futur proche, la création d'un Tribunal international climatique n'est pas exclue. En effet, certains acteurs du terrain parlent déjà d'écocide. Le travail des gouvernements et des ONG - notamment dans le cadre des protocoles internationaux climatiques - s'orientent dans cette direction. Au peuple valaisan de prendre les devants en intégrant le développement durable dans chacune de ses stratégies, qu'elles soient environnementales, économiques, ou sociales².

Approches possibles

La gestion durable des ressources est un prérequis pour la durabilité sociale et économique de la population. Voici une proposition de plusieurs approches environnementales qui vont dans le sens du développement durable. Cette liste n'est pas exhaustive. Appliquées de manière coordonnée et en réseau, la mise en œuvre de ces approches sont quelques-unes des solutions-clés pour le bien-être de nos générations futures.

- **Favoriser l'utilisation de ressources naturelles renouvelables et garantir leur protection** (produits de l'agriculture, animaux, biodiversité, eau, air, forêt, biomasse...) afin que celles-ci puissent continuer leur processus de reproduction naturelle de manière équilibrée et malgré les enjeux climatiques
 - Écologisation des pratiques agricoles et viticoles (remplacement progressif des pesticides par des méthodes naturelles, par exemple)
 - Maintien des terres agricoles et des autres espaces naturels.
- **Favoriser le recyclage des ressources naturelles non renouvelables** (ressources minérales tels que pierres, métaux, pétrole et leurs produits dérivés) ou leur élimination de la manière la plus écologique possible.
- **Accélérer la transition énergétique**
 - Développement (recherche et application) des énergies renouvelables
 - Réduction de la consommation énergétique
 - Encouragement à l'auto-suffisance énergétique.
- **Mettre strictement en œuvre les mesures d'adaptation** au changement climatique dictés par la Confédération (voir aussi Annexe).
- **Réduire la pollution atmosphérique et sonore** liée aux pratiques de mobilité actuelles
 - Instauration de la mobilité douce
 - Développement des véhicules écologiques.
- **Réduire la consommation** des entreprises et des ménages :
 - Inciter à la réduction de la consommation
 - Apporter un support aux entreprises et aux citoyens qui décident de mettre en place des modes de fonctionner et de vivre moins basés sur la surconsommation.
- **Responsabiliser les entreprises** sur leur rôle dans le développement durable du Valais
 - Appliquer les principes de l'écologie industrielle : mise en œuvre de politiques de réduction à la source des déchets
 - Sensibiliser à la place importante de l'énergie grise dans les systèmes de production
 - Prendre en compte des externalités négatives des chaînes de valeur
 - Favoriser l'entrepreneuriat social
 - Encourager l'économie locale et les circuits courts

² Voir aussi annexe 2 : le développement durable dans les constitutions fédérale et cantonales.

- Encourager les relations commerciales équitables
- Responsabiliser les patrons à l'importance de la durabilité dans leur stratégie commerciale
- Soutenir les entreprises qui favorisent le développement durable
- **Transformer le tourisme**
 - Encourager le tourisme 4 saisons
 - Soutenir l'innovation touristique
 - NB : Le tourisme et les ressources (naturelles, infrastructurelles et culturelles) sont interdépendants. Pour que le tourisme soit durable, il est nécessaire de bien gérer ces liens.*
- **Orienter l'agriculture vers davantage de durabilité**
 - Encourager et soutenir la reconversion à l'agriculture biologique (soutien financier et conseil/vulgarisation)
 - Orienter la sélection vers des races (bétail) et des variétés (production végétale) plus résistantes aux maladies, et adaptées aux conditions locales et au changement climatique en cours.
- **Continuer d'anticiper les dangers naturels liés au changement climatique**
- **Promouvoir un aménagement territorial rationnel**
 - Utilisation judicieuse et mesurée du sol pour répondre aux besoins de l'habitat, de l'économie, de la communication et du loisir tout en étant développé dans le respect des besoins de l'environnement et de la sauvegarde de ses sites naturels.
- **Encourager les initiatives pour de nouveaux modes d'économie**
 - Economie circulaire / symbiotique
 - Economie servicielle
 - Economie quaternaire

Et le social dans tout ça ?

Le développement durable, dans sa composante sociale, a notamment pour missions de

- garantir un accès aux biens essentiels pour tous (eau, nourriture, éducation, santé, électricité,...)
- Lutter contre la pauvreté et les inégalités
- Lutter contre les atteintes aux droits des enfants / droits de l'homme
- Favoriser l'innovation, l'éducation, et la formation pour que les jeunes d'aujourd'hui aient les outils suffisants pour faire face aux défis des XXI^e et XXII^e siècles !
- Promouvoir la participation des plus vulnérables
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, notamment par la mise en œuvre d'une migration sûre, ordonnée et régulée.

Le développement durable n'est pas seulement une question politique, c'est une question de justice et de survie pour les générations futures.

Karine Contat, Marie du Pontavice (Coordination), Valentina Darbellay, Jacques Blanc, Samuel Carruzzo, Stéphanie Dubosson, Sophie Ducret, Bertrand Girard, Hélène Gonnet, Xavier Guyaz, François Hochreutiner, Jérôme Lehmann, Jean-Pierre Lonfat, Denis Mabillard, Matthieu Monnard, Nathanaëlle Perrion, Christel Rey-Mermet, Jean-Yves Riand, Christian Vial, Jacky Villettaz, François de Wolff, Véronique Zumstein

Vos réflexions sont les bienvenues : merci d'écrire à hello@appelcitoyen.ch !

Sources

Confédération suisse. « Adaptation au changement climatique en Suisse », Plan d'action 2014 - 2019 du 9 avril 2014.

Confédération suisse. « Stratégie pour le développement durable 2016 - 2019 » : <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/politique-et-strategie/strategie-pour-le-developpement-durable-2016-2019.html>

Confédération suisse. Les 17 Objectifs du développement durable. (stratégie adaptée et en cours de signature pour le canton du Valais) <https://www.eda.admin.ch/post2015/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

Michèle Debonneuil (06-2012) « [Changer d'objectif pour atteindre le développement durable](#) » [archive]. In « Paroles d'économistes. Les économistes prennent la parole », Conseil économique pour le développement durable, juin 2012, pp. 137-141

Le Temps. Le lien entre changement climatique et canicule se précise. 7 août 2018 <https://www.letemps.ch/sciences/lien-entre-changements-climatiques-canicule-se-precise>

Martine Rebetez, professeure de climatologie à l'Université de Neuchâtel et à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage. Interview RTS du 26 juillet 2018 <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/9738700--le-cumul-des-temperatures-extremes-est-le-signe-du-changement-climatique-.html>

Notes Master Etudes du Tourisme, UNIL Bramois, Stéphane Nahrath. 2015.

Stéphane Nahrath, Frédéric Varone et Jean-David Gerber. Les espaces fonctionnels : nouveau référentiel de la gestion durable des ressources ? Mai 2009. <https://journals.openedition.org/vertigo/8510>

Stéphane Nahrath et Jean-David Gerber Pour une approche ressourcielle du développement durable. Juin 2014 <https://journals.openedition.org/developpementdurable/10311?lang=en>

Annexe 1: informations changement climatique

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ALPES

Conséquences du changement climatique en Valais (déjà vécues ou prévisibles selon les scientifiques)

- Accentuation des fortes chaleurs dans les villes
- Accroissement de la sécheresse estivale
- Accentuation des fortes précipitations
- Aggravation du risque de crues
- Fragilisation des pentes
- Elévation de la limite des chutes de neige
- Décalage des premières chutes de neige
- Modification des milieux naturels
- Propagation d'organismes nuisibles et de maladies

L'accord de Paris se donne comme objectif de limiter **la hausse moyenne de température au niveau global à 1,5 °C** au-dessus des moyennes de l'ère pré-industrielle d'ici la fin du XXI^e siècle (2100).

Les études scientifiques montrent aujourd'hui que le dépassement d'un demi degré supplémentaire aurait des conséquences dramatiques sur la planète. Par exemple :

- Des vagues de chaleur à la fonte puis disparition des glaciers, fonte du permafrost, sécheresses et canicules
- De la réduction de la disponibilité d'eau fraîche à l'impact sur la santé publique
- De l'augmentation des pluies fortes à des catastrophes naturelles, glissements de terrain, laves torrentielles, inondations et éboulements
- De la baisse de la production de céréales à un impact sur la sécurité alimentaire
- De la hausse du niveau des océans à une disparition d'espaces, d'habitats et des migrations climatiques

- Blanchiment des coraux à impact négatif sur les écosystèmes marins, l'industrie de la pêche et du tourisme.

Le XXI^e siècle compte 16 des 17 années les plus chaudes depuis le début des mesures en 1880 en Suisse. "On a aussi des températures qui évoluent davantage que la moyenne du globe, parce qu'on est relativement au nord de l'hémisphère nord » (Martine Rebetez) .

A l'échelle des Alpes, le scénario moyen prédit une hausse des températures moyennes annuelles de l'ordre de 3,3°C d'ici 2100 par rapport à la période 1960-1990.

Le changement du régime des pluies à l'horizon 2100 indique une baisse de 20% des précipitations en été, avec un changement plus marqué dans le sud des Alpes, et une hausse de 10% des précipitations en hiver"

La réduction des gaz à effet de serre rapide et drastique est indispensable et la Constitution valaisanne devra refléter cette urgence.

Annexe 2 : Le développement durable dans les Constitutions (fédérale et cantonales)

Dans la Constitution fédérale :

- Elle (La Confédération) s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique (art. 2-4 CH)
- La Confédération et les cantons oeuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain (art 73 CH)

Dans les constitutions cantonales :

- L'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable (art. 10 GE)
- L'Etat a pour buts : (...) la sauvegarde des intérêts des générations futures (art. 6 VD)
- Les buts de l'Etat sont : (...) le développement durable (art. 3 FR)
- L'Etat et les communes veillent à l'équilibre entre la préservation de l'environnement naturel et les exigences de la vie économique et sociale. Dans l'accomplissement de tâches, ils respectent les principes du développement durable et prennent en compte les intérêts des générations futures (art 44a JU)
- Les bases naturelles de la vie ne peuvent être mises à contribution que dans la mesure où leur durabilité reste garantie (art. 31-3 BE)
- Le canton et les communes s'efforcent d'établir un équilibre à long terme entre, d'une part, les forces naturelles et leurs facultés de renouvellement et, d'autre part, leur utilisation par l'homme (art 112 BL)
- L'action de l'Etat doit être axée sur un développement écologique, économique et social qui tienne compte des besoins des générations actuelles et des générations futures (art. 9 SH)
- L'Etat et les communes veillent à la conservation des ressources naturelles. Conscients de leur responsabilité envers les générations futures, ils assurent un développement durable sur les plans écologique, économique et sociale. (art. 6 ZH)
- Ouverts à l'avenir, l'Etat et les communes favorisent l'innovation constante. Dans tous les domaines, ils s'engagent en faveur de solutions durables et renoncent à celles qui portent préjudice aux générations futures. (art. 8 SZ)